



Julien DENORMANDIE, ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du Logement

Paris, le 15 novembre 2018

Communiqué de presse

Julien Denormandie présente le plan BIM 2022 pour concrétiser la transformation digitale dans la construction

A l'occasion de la première édition des Assises du logement, Julien Denormandie, ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du logement, a signé avec la filière de la construction le Plan BIM 2022, qui a pour but d'accélérer la transformation digitale dans la construction. L'Etat mobilise 10 M€ dans le cadre de ce plan.

Le Gouvernement veut accompagner le secteur de la construction dans la voie du digital. La digitalisation de la donnée, des process et des services est devenu un pilier de l'amélioration de la vie quotidienne des Français et un levier majeur de développement économique et de croissance. La construction numérique est gage de qualité, d'économie dans l'acte de bâtir comme dans l'exploitation et la maintenance des ouvrages. Sa généralisation sera un levier de compétitivité pour l'ensemble de la filière.

Le Plan BIM 2022 (« Building Information Modelling ») vise à fournir aux professionnels de la construction des méthodes nouvelles pour faciliter et améliorer la construction des bâtiments.

Deux axes prioritaires se distinguent dans le plan :

- **Généraliser et structurer la demande de BIM dans les projets** en accompagnant et en sécurisant les maîtres d'ouvrages pour définir et encadrer leur besoin. L'observatoire du BIM permettra de mettre en avant les bonnes pratiques des acteurs et de capitaliser les savoir-faire.
- **Accompagner l'ensemble des acteurs pour se doter des outils dont ils ont besoin pour travailler concrètement en BIM**, en définissant les compétences nécessaires à acquérir et en

soutenant leur montée en compétence. Le plan soutiendra le développement de pôles de compétence sur nos territoires pour que les acteurs de terrain puissent s'approprier concrètement ces outils.

« La transition digitale n'est pas une perspective, c'est une réalité et une opportunité à saisir dès maintenant. Elle doit bénéficier à toutes les entreprises du secteur du logement et apporter de nouveaux services aux professionnels et aux usagers dans tous les territoires » a déclaré le ministre Julien Denormandie.

Depuis 2015, l'État et la filière sont rassemblés autour du développement du numérique dans le bâtiment au sein du Plan Transition Numérique du Bâtiment (PTNB). Plus de 50 actions ont été lancées pour sensibiliser, faire monter en compétences et créer la confiance dans le numérique, installant le plan comme une référence en France et à l'international.

Retrouvez le communiqué de presse en ligne

Contact presse : 01 44 49 85 65
www.cohesion-territoires.gouv.fr
[@Min_Territoires](https://twitter.com/Min_Territoires)